

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 FEVRIER 2016**  
**Délibération n° 2016 - 14**

**14 – NANTES – SECTEUR BOISBONNE/CHANTRERIE – MODIFICATION DU PLU - OUVERTURE A L'URBANISATION D'UNE ZONE 2AU - APPROBATION**

Date de la convocation : le 19 février 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Pierre HAY

**Présents : 81**

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIÉ - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. GARREAU Jacques, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 14**

Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme PIAU Catherine), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. FOURNIER Xavier (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. RENEAUME Marc), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin), Mme LARGOUET Cathy (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme NAEL Myriam (pouvoir à Mme DANIEL Karine), Mme PADOVANI Fabienne (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), M. PARPAILLON Joseph (pouvoir à Mme MAISONNEUVE Monique)

**Absents : 2**

Mme HAKEM Abbassia, Mme HOUEL Stéphanie

**14 – NANTES – SECTEUR BOISBONNE/CHANTRERIE – MODIFICATION DU PLU - OUVERTURE A L'URBANISATION D'UNE ZONE 2AU - APPROBATION**

**EXPOSE**

Dans le cadre de la loi Besson du 5 juillet 2000 et conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Loire Atlantique 2010 – 2016, la ville de Nantes a l'obligation de réaliser une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage pour répondre aux besoins de stationnement sur son territoire.

Il s'agit d'une troisième aire d'accueil pour la ville de Nantes, offrant une capacité d'accueil supplémentaire de 12 emplacements qui s'ajoutent au 16 emplacements de l'aire de la Clarière et aux 30 emplacements de l'aire de la Fardière.

La construction de ce troisième équipement permet à la ville de Nantes d'être en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage et aussi de faciliter la gestion des stationnements.

Le projet de construction prévoit 12 emplacements (12 familles, 24 caravanes) comprenant chacun un module sanitaire, un local de gestion, un espace de jeux détente, des équipements techniques (réseaux eau potable, eaux usées, espace ordures ménagères).

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements pour une réalisation en 2019 par le Syndicat Mixte pour l'Hébergement des Gens du Voyage (SMHGV) qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Le PLU de Nantes approuvé le 9 mars 2007 prenait déjà en compte ce projet et avait intégré à cet effet un emplacement réservé n°94 dans le secteur de Chantrerie Boisbonne au bénéfice du SMHGV. Cet emplacement est situé en zone 2AU du PLU, à proximité immédiate de la ZAC d'activités Chantrerie.

Cette emprise figure au PLU en zone d'urbanisation future 2AU, impliquant, pour la mise en œuvre du projet, une évolution préalable de ce zonage. Cette ouverture à l'urbanisation constitue l'objet de la modification du PLU. Le conseil métropolitain lors de sa séance du 29 juin 2015, a reconnu l'utilité d'ouvrir à l'urbanisation cette la zone 2AU du PLU de Nantes .

Cette ouverture à l'urbanisation répond en effet aux conditions mentionnées à l'article L.153-38 du code de l'urbanisme (ancien article L123-13-1) dans la mesure où il n'existe pas de capacités d'urbanisation dans les zones déjà urbanisées garantissant la faisabilité opérationnelle du projet.

L'enquête publique, qui s'est déroulée du 19 octobre au 18 novembre 2015, a donné lieu à quatorze remarques portées sur le registre et neuf courriers dont deux argumentaires de collectifs de riverains.

Le dossier d'enquête publique a été notifié aux personnes publiques associées. La Région, La Chambre de Commerce de Nantes Saint Nazaire, la Chambre d'Agriculture ont émis un avis favorable au dossier. Les autres personnes publiques associées ne se sont pas exprimées.

Les observations recueillies pendant l'enquête publique concernent principalement les points suivants : la surface nécessaire pour réaliser l'aire d'accueil, l'accès à l'aire par le boulevard des Européens , la bonne intégration de l'aire dans son environnement, les inquiétudes liée aux implantations illégales à proximité de ce futur équipement.

D'autres remarques, hors enquête, concerne un projet de relogement au 61 chemin de la Boisbonnière et le devenir du secteur de la Chantrerie dans le PLU métropolitain.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable dans ses conclusions en date du 16 décembre 2015. Cet avis est assorti des réserves suivantes : la communication du projet d'aire d'accueil aux riverains avant la demande de permis de construire et la publication d'un arrêté interdisant le stationnement de caravanes en dehors de l'aire d'accueil.

Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au Conseil Métropolitain d'approuver le dossier de modification du PLU de Nantes tel que soumis à l'enquête publique, de présenter aux riverains et à la commune de Carquefou, le projet d'aire d'accueil avant le dépôt du permis de construire, de demander à la Ville de Nantes de prendre les mesures nécessaires en matière de stationnement illégal dès la réalisation de l'aire d'accueil.

Le PLU modifié sera consultable auprès du Département du Développement Urbain de Nantes Métropole, (Immeuble Magellan, 5 Rue Vasco de Gama) et au pôle communautaire Erdre et Loire (2 et 4 rue Edouard Nignon).

### LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

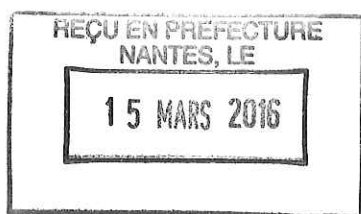
1. Approuve le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nantes tel que présenté à l'enquête publique ;
2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Nantes, le 26 février 2016

La Présidente de Nantes Métropole,



Johanna ROLLAND



Affichée le 04 mars 2016

Transmise en préfecture le :